



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 16 mai 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 7 mai 2014

Publié le 22 mai 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 72

ABSTENTION : 3 CONTRE : 2 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
M. Jean ESMONIN	M. François REBSAMEN	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	M. Jean-Frédéric COURT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiââ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Édouard CAVIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN	
M. Patrick MOREAU	M. Roland PONSAA	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Christine TAVIOT
Mme Françoise VANNIER-PETIT

Membres titulaires absents :

M. Jean-Yves PIAN	M. Pierre PRIBETICH pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Christine TAVIOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à Mme Françoise VANNIER-PETIT
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Michèle LIEVREMONT pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Recrutement d'un ingénieur contractuel Eau, Environnement et Energie

L'évolution des besoins du Pôle Environnement de la Communauté d'Agglomération rend nécessaire le recrutement d'un ingénieur Eau, Environnement et Energie.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées pour cet emploi qui nécessite des connaissances spécifiques, et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent non titulaire peut être envisagé pour répondre aux nécessités de service, conformément à l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Les missions et activités principales attachées à ce poste sont les suivantes :

- suivi de l'exécution de tous les contrats de délégation de service public en eau et assainissement,
- suivi de l'exécution des contrats de délégation de service public relatifs aux réseaux de chaleur urbains,
- suivi de l'exécution des contrats de délégation de service publics relatifs aux réseaux de gaz et d'électricité,
- suivi de la partie énergétique du PPP Electrification du «Tramway»,
- suivi des contrats relatifs à l'éclairage public,
- élaboration et suivi des budgets y afférant,
- suivi de l'évolution des tarifications et redevances,
- planification et suivi pluriannuels des travaux relevant de la collectivité,
- mise à jour des schémas directeurs.

- Cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux.

- Conditions de recrutement : diplômes de niveau I ou expérience équivalente.

Il est proposé en conséquence de créer un poste d'ingénieur en chef et de recruter un agent contractuel de catégorie A, pour pourvoir à cet emploi pour une durée de trois ans renouvelable, à compter du 1er juillet 2014.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de créer** un poste d'ingénieur en chef au 1er juillet 2014 ;
- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein à compter du 1er juillet 2014 en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable, afin d'assurer les fonctions d'ingénieur Eau, Environnement et Energie ;
- **de fixer** la rémunération de cet emploi en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et de rendre l'agent éligible à la prime de service et de rendement et l'indemnité spécifique de service, dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.